

# Permis R – ORLY / Théorie - Initiale

Autorisation de circuler sur les aires de manœuvre – Permis R - ORLY



## NIVEAU

Formation initiale



## PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant conduire, sous clairance du contrôle aérien, dans l'ensemble du secteur Manœuvre (MAN) de l'aéroport d'ORLY hors secteurs non-autorisés au permis R.



## OBJECTIFS

- Connaître la réglementation et les consignes permettant de conduire en sécurité dans le secteur Manœuvre de l'aéroport d'ORLY.
- Connaître les principes de mise en œuvre de la radiocommunication avec la tour de contrôle, obligatoire dans le cadre du permis R.



## CONTENU

### Théorie

- La réglementation / Les conditions d'obtention et de renouvellement.
- Le secteur Manœuvre : Les pistes et leurs protections / Les voies de circulation avion / Les sens de circulation / La signalisation, les marquages et les balisages / Les servitudes.
- Les règles d'exploitation : Les services de contrôle / L'équipement et la signalisation des véhicules et engins / Les règles de circulation / Les particularités de circulation / Les procédures d'urgence.
- La sécurité en exploitation : les FOD / Le danger des moteurs / La notification d'incident.
- La radiocommunication : Les indicatifs d'appel / Les principes de mise en œuvre / Les fréquences radio en service sur l'aéroport / Les modalités d'utilisation du matériel radio.

Consigne n°3 ADP/ORLY - Attention ! à compléter avec une formation pratique obligatoire pour l'obtention de l'autorisation de conduire.



**Durée** à titre indicatif

15 heures.



**Prérequis**

Aucun.



**Méthode**

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.



**Evaluation**

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).



**Validité**

24 mois.



**Contact**

+ 33 1 48 16 37 24

[ifma@geh.aero](mailto:ifma@geh.aero)

<http://ifma-recette.signature-code.net/fr/>